

44<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

# Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir

**TÉMOIGNAGES** 

## NUMÉRO 001 PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le vendredi 8 avril 2022



## Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir

#### Le vendredi 8 avril 2022

• (1300)

[Traduction]

La cogreffière du Comité (Mme Mireille Aubé): Honorables sénateurs et députés du Parlement, il y a quorum.

En tant que cogreffière de votre comité représentant le Sénat, il est de mon devoir de présider à l'élection de la coprésidence pour le Sénat.

Je suis prête à recevoir une proposition.

[Français]

L'hon. Pierre Dalphond (sénateur, Québec (De Lorimier), GPS): Madame la cogreffière, j'aimerais proposer la candidature de la sénatrice Yonah Martin.

[Traduction]

La cogreffière (Mme Mireille Aubé): Y a-t-il d'autres propositions?

Il est proposé par l'honorable sénateur Dalphond que l'honorable sénatrice Martin soit élue présidente de ce comité mixte.

Plaît-il aux honorables sénateurs et députés du Parlement d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée)

La cogreffière (Mme Mireille Aubé): J'invite l'honorable sénatrice Martin à assumer la coprésidence pour le Sénat.

[Français]

La coprésidente (L'hon. Yonah Martin (Colombie-Britannique, C)): Merci, chers collègues.

Merci, madame Aubé.

[Traduction]

Nous allons à présent procéder à l'élection de la vice-présidence pour le Sénat.

Je suis prêt à recevoir une motion à cet effet.

L'hon. Stan Kutcher (sénateur, Nouvelle-Écosse, GSI): Je propose que la sénatrice Mégie soit élue vice-présidente.

La coprésidente (L'hon. Yonah Martin): Merci, sénateur Kutcher.

Y a-t-il d'autres propositions?

Plaît-il au Comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée)

[Français]

La coprésidente (L'hon. Yonah Martin): Je déclare la motion adoptée et la sénatrice Mégie dûment élue vice-présidente du Comité.

[Traduction]

Le cogreffier du comité (M. Leif-Erik Aune): Chers membres du Comité, nous allons maintenant procéder à l'élection de la coprésidence représentant la Chambre des communes.

L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.): J'aimerais proposer la candidature de l'honorable Marc Garneau.

Le cogreffier (M. Leif-Erik Aune): Merci, madame Fry.

Il est proposé par l'honorable Hedy Fry que l'honorable Marc Garneau soit élu à la coprésidence, représentant la Chambre des communes, de ce comité.

Plaît-il au Comité d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée)

Le cogreffier (M. Leif-Erik Aune): L'honorable Marc Garneau est élu coprésident du Comité.

La coprésidente (L'hon. Yonah Martin): Merci.

L'un de vous souhaite-t-il proposer la première motion? Elle se lit comme suit:

Que le comité retienne, au besoin et à la discrétion des coprésidents, les services d'un ou de plusieurs analystes de la Bibliothèque du Parlement pour l'aider dans ses travaux.

Quelqu'un souhaite-t-il la proposer?

• (1305

L'hon. Pamela Wallin (sénatrice, Saskatchewan, CSG): Je la propose.

La coprésidente (L'hon. Yonah Martin): Merci, sénatrice Wal-

Le coprésident (L'hon. Marc Garneau (Notre-Dame-de-Grâce—Westmount, Lib.)): Madame la présidente, je pense que nous devons encore élire la vice-présidence pour la Chambre des communes.

Je pense que cette tâche revient au cogreffier.

La coprésidente (L'hon. Yonah Martin): Merci.

Procédons à l'élection, puis nous reviendrons à la première motion.

Merci, monsieur Garneau.

Le cogreffier (M. Leif-Erik Aune): Merci, madame la présidente.

Le Comité va maintenant procéder à l'élection de la vice-présidence, représentant la Chambre des communes.

Je suis prêt à recevoir une proposition.

M. Michael Cooper (St. Albert—Edmonton, PCC): Merci beaucoup.

J'aimerais proposer la candidature de M. Barrett.

Le cogreffier (M. Leif-Erik Aune): Il est proposé par M. Cooper que M. Barrett soit élu premier vice-président du Comité.

Plaît-il au Comité d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée)

Le cogreffier (M. Leif-Erik Aune): M. Barrette est dûment élu coprésident du Comité.

Je suis prêt à recevoir une proposition de candidature pour le rôle de deuxième vice-président.

[Français]

M. René Arseneault (Madawaska—Restigouche, Lib.): J'aimerais proposer la candidature de M. Luc Thériault.

Le cogreffier (M. Leif-Erik Aune): M. Arseneault propose que M. Thériault soit élu deuxième vice-président du Comité.

Plaît-il au Comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le cogreffier (M. Leif-Erik Aune): Je déclare la motion adoptée et M. Thériault dûment élu deuxième vice-président du Comité.

[Traduction]

Je suis prêt à recevoir une proposition de candidature pour le rôle de troisième vice-président.

M. Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands et Rideau Lakes, PCC): Monsieur le greffier, j'aimerais proposer la candidature de M. Alistair MacGregor.

Le cogreffier (M. Leif-Erik Aune): Il est proposé par M. Barrett que M. MacGregor soit élu troisième vice-président du Comité. Plaît-il au Comité d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée.)

Le cogreffier (M. Leif-Erik Aune): M. MacGregor est élu troisième vice-président du Comité.

Merci, madame la présidente. Je vous en suis reconnaissant.

La coprésidente (L'hon. Yonah Martin): Merci.

Comme vous pouvez le constater, j'avais hâte d'entamer les travaux de notre comité.

Merci à tous ceux d'entre vous qui assument ces fonctions et à nos collègues de nous accorder la confiance nécessaire pour que nous puissions travailler ensemble au sein de ce comité.

Je vais maintenant revenir à la première motion. La sénatrice Wallin avait proposé la motion concernant les services des analystes.

L'hon. Pamela Wallin: Je la propose à nouveau.

La coprésidente (L'hon. Yonah Martin): Merci, sénatrice Wallin.

Vous convient-il d'adopter la motion?

(La motion est adoptée)

La coprésidente (L'hon. Yonah Martin): Si vous le permettez, j'aimerais vous présenter rapidement nos analystes très compétentes. Le travail que nous nous apprêtons à effectuer sera, dans un sens, une prolongation de nos travaux de la session précédente. Il est très important pour cette session.

J'aimerais d'abord vous présenter Julia Nicol. Elle peut allumer sa caméra pour que vous puissiez la voir.

Mme Julia Nicol (attachée de recherche auprès du Comité): Bonjour. C'est un plaisir de vous voir tous.

La coprésidente (L'hon. Yonah Martin): Elle est avocate et travaille comme analyste à la Section de la justice et de la sécurité nationale. Elle travaille à la Bibliothèque du Parlement depuis 2009. Elle œuvre principalement dans les domaines du droit pénal, des droits de la personne, du genre et des affaires étrangères, et a rédigé un certain nombre de publications sur l'aide médicale à mourir. Elle a soutenu divers comités de la Chambre des communes et du Sénat, notamment le Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir de 2016, ainsi que l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Elle a également travaillé pour Santé Canada sur l'aide médicale à mourir.

Merci, madame Nicole, d'apporter votre expertise à notre comité.

Je vais maintenant demander à Marlisa Tiedemann de vous saluer rapidement.

Mme Marlisa Tiedemann (attachée de recherche auprès du comité): Bonjour.

La coprésidente (L'hon. Yonah Martin): Mme Tiedemann est une avocate qui travaille comme analyste et gestionnaire à la Bibliothèque du Parlement depuis 2004.

Elle œuvre principalement dans les domaines du droit de la santé et des affaires autochtones. Elle a travaillé sur les questions liées à la fin de vie tout au long de sa carrière, notamment en soutenant le Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir de 2016 et en rédigeant diverses publications sur le sujet. En tant que gestionnaire, elle supervise l'équipe qui travaille sur les questions liées au développement social, y compris celles liées au handicap.

Comme vous pouvez le voir, chers collègues, nous avons deux analystes très compétentes avec nous.

Merci.

Je vais maintenant donner la parole au coprésident, M. Garneau.

**•** (1310)

Le coprésident (L'hon. Marc Garneau): Merci, sénatrice Martin.

Nous passons maintenant à la deuxième motion de régie interne du Sous-comité du programme et de la procédure.

L'un de vous veut-il proposer que le Sous-comité de l'ordre du programme et de la procédure se compose des coprésidents et des vice-présidents; que le sous-comité travaille dans un esprit de collaboration?

M. James Maloney (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le président, j'aimerais proposer un amendement à cette motion.

Le coprésident (L'hon. Marc Garneau): Allez-y, monsieur Maloney.

M. James Maloney: Merci.

L'amendement proposé...

[Français]

L'hon. Marie-Françoise Mégie (sénatrice, Québec (Rougemont), GSI): Monsieur le président, j'aimerais simplement poser une question. Est-ce à ce moment-ci que l'on doit proposer la candidature d'un membre du Comité au comité directeur?

Le coprésident (L'hon. Marc Garneau): Non, en ce moment, nous nous occupons du sous-comité. Ce n'est pas la même chose.

L'hon. Marie-Françoise Mégie: D'accord. C'est parfait, merci. [Traduction]

Le coprésident (L'hon. Marc Garneau): Merci.

Allez-y, monsieur Maloney.

M. James Maloney: Merci, monsieur le président.

La motion modifiée se lit comme suit:

Que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose des coprésidents, des vice-présidents, d'un membre supplémentaire du Sénat et d'un membre supplémentaire du gouvernement; et que le sous-comité travaille dans un esprit de collaboration.

Le coprésident (L'hon. Marc Garneau): Merci, monsieur Maloney.

L'un d'entre vous souhaite-t-il intervenir au sujet de l'amendement proposé?

La coprésidente (L'hon. Yonah Martin): Monsieur le président, tout à l'heure, lorsque la sénatrice Mégie a posé une question sur le comité de direction, j'ai utilisé le mot « direction », mais le sous-comité...

La discussion est en cour, sénatrice Mégie, nous allons élire un sénateur supplémentaire au sous-comité, qui, en substance, fera office de comité de direction.

Le coprésident (L'hon. Marc Garneau): Merci pour ces précisions, sénatrice.

[Français]

L'hon. Marie-Françoise Mégie: D'accord. Merci, madame la présidente.

[Traduction]

Le coprésident (L'hon. Marc Garneau): Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur la modification proposée par M. Maloney?

Je vois M. Barrett.

M. Michael Barrett: Merci, monsieur le président.

J'aimerais que l'auteur de la proposition, M. Maloney, nous explique les raisons de ce changement. La composition du comité semble conforme aux pratiques antérieures et à celles d'autres comités.

Le coprésident (L'hon. Marc Garneau): Allez-y, monsieur Maloney.

M. James Maloney: Merci.

La justification en est la suivante. Pour votre gouverne, ceux d'entre nous qui siégeaient à ce comité en juin dernier se souviendront que nous avons adopté cet amendement tel que je l'ai proposé. L'amendement est conforme à la procédure habituelle de fonctionnement des comités dans le monde dans lequel nous vivons, car comme vous le savez, le président d'un comité est toujours accompagné d'un autre membre de son parti. Par exemple, si un libéral préside un comité, il y aura un autre député, parce que le président est chargé de diriger la réunion du sous-comité, et l'autre personne peut agir comme porte-parole, ce qui permet d'affranchir le président de cette responsabilité.

Le coprésident (L'hon. Marc Garneau): Merci, monsieur Maloney.

Est-il convenu d'adopter la motion modifiée?

M. Michael Cooper: Monsieur le président, j'aimerais intervenir à ce sujet.

Le coprésident suppléant (L'hon. Marc Garneau): Vous avez la parole, monsieur Cooper.

M. Michael Cooper: Je vous remercie, monsieur le président.

Je comprends le raisonnement de M. Maloney, mais je ferais remarquer que notre comité est différent d'un comité ordinaire de la Chambre des communes. Il s'agit d'un comité mixte spécial et, à ce titre, il a deux présidents, un du Parti libéral et un du Parti conservateur

D'après les explications fournies par M. Maloney, il me semblerait logique que s'il y a un membre supplémentaire du Parti libéral, il devrait y en avoir un du Parti conservateur également.

Le coprésident suppléant (L'hon. Marc Garneau): Je vous remercie, monsieur Cooper.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite intervenir?

Vous avez la parole, madame Fry.

L'hon. Hedy Fry: Monsieur le président, je voulais intervenir à ce sujet, car je pense que ce n'est pas la même chose, puisqu'il y aurait deux conservateurs au sein du Comité.

Le président est une personne neutre dans tous les comités; il ne peut donc pas voter. Ainsi, si nous acceptions qu'un libéral s'ajoute à ce comité, tous les partis de la Chambre des communes auraient un droit de vote. C'est pour assurer l'égalité des voix que nous faisons cette proposition.

S'il y avait deux conservateurs, les voix seraient inégales au sein du Comité.

• (1315)

Le coprésident suppléant (L'hon. Marc Garneau): Je vous remercie, madame Fry.

[Français]

Sénateur Dalphond, vous avez la parole.

L'hon. Pierre Dalphond: Merci, monsieur le président.

Selon ce que je comprends, la proposition est d'élargir la composition du Sous-comité du programme et de la procédure, qui passerait de six personnes à huit personnes. Nous aurions donc un sous-comité composé de huit personnes, alors que le Comité compte 15 membres. Je me demandais si c'était la souplesse voulue.

Le coprésident (L'hon. Marc Garneau): Merci, sénateur Dalphond.

[Traduction]

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite réagir à la proposition de M. Maloney visant à modifier la deuxième motion de régie interne?

M. Michael Cooper: Je vous remercie, monsieur le président.

Je prends acte de la remarque de Mme Fry et je suis d'accord avec elle.

Le coprésident suppléant (L'hon. Marc Garneau): Je vous remercie, monsieur Cooper.

Vous avez la parole, sénatrice Martin.

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Je vous remercie, monsieur le président.

Sachez que dans les comités sénatoriaux, le président a le droit de vote et peut interroger les témoins. En ce qui concerne le Souscomité, je préciserais que la sénatrice Mégie, à titre de vice-présidente, et moi-même, à titre de coprésidente, aurions le droit de vote. Voilà pourquoi nous proposons d'ajouter un autre sénateur au Sous-comité également.

Je voulais apporter cet éclaircissement.

Le coprésident suppléant (L'hon. Marc Garneau): Je vous remercie, sénatrice.

Les greffiers ont-ils des remarques à formuler au sujet du processus habituel?

Le cogreffier (M. Leif-Erik Aune): Non, monsieur le président. Le Comité est libre de composer son sous-comité comme il l'entend

Le coprésident suppléant (L'hon. Marc Garneau): Je vous remercie, monsieur le greffier.

Si je ne vois pas d'autres mains, je demanderai...

M. Michael Barrett: Monsieur le président, puis-je prendre la parole?

Le coprésident suppléant (L'hon. Marc Garneau): Oui, monsieur Barrett.

M. Michael Barrett: Je vous remercie.

Prenant acte de la réponse et du raisonnement de M. Maloney et de Mme Fry, j'exprimerai mon accord, à l'instar de M. Cooper. Ne dévions pas de la pratique adoptée l'an dernier. J'ajouterais que tout récemment, le Comité mixte spécial sur la déclaration de situation d'urgence a convenu de ne pas avoir de sous-comité.

Si nous adoptons cette motion, nous en formerons un, mais sachez qu'un comité ayant une composition semblable au nôtre a décidé de ne pas constituer de sous-comité.

Le coprésident suppléant (L'hon. Marc Garneau): Nous prenons bonne note de votre observation. Bien entendu, les sous-comités décident s'ils veulent se réunir ou non. C'est un outil à la disposition du Comité. Y a-t-il d'autres remarques avant que je demande si le Comité accepte d'adopter la motion modifiée...

[Français]

M. Luc Thériault (Montcalm, BQ): Pardon, monsieur le président.

Le coprésident (L'hon. Marc Garneau): Monsieur Thériault, vous avez la parole.

M. Luc Thériault: Sauf erreur, il me semble que les arguments présentés par M. Maloney et par Mme Fry vont à l'encontre de ceux de Mme Martin. D'abord, on dit que, parce que les présidents sont neutres, il serait important d'ajouter des personnes au Sous-comité, pour des raisons liées au vote. Ensuite, on nous dit que tout le monde peut voter. À ce moment-là, à quoi bon ajouter des personnes?

J'étais en faveur d'ajouter des personnes au Sous-comité, car je pense qu'il est de bon aloi que les présidents restent neutres. En effet, cela facilite la collaboration. De plus, les propos ou les intérêts d'un parti peuvent ainsi être portés par une autre voix que celle des présidents, sauf au moment où ils doivent trancher.

Il me semble que les arguments étaient contradictoires. Avant de voter, je tiens à m'assurer d'avoir bien compris les deux positions qui ont été présentées.

**(1320)** 

Le coprésident (L'hon. Marc Garneau): Merci, monsieur Thériault.

[Traduction]

Quand des comités de la Chambre des communes votent, le président vote seulement pour briser l'égalité.

Je me tournerais vers les greffiers pour savoir en quoi consiste la pratique ou ce qu'il est permis de faire concernant le vote des coprésidents au sein des sous-comités. Existe-t-il une règle à cet égard? J'ignore s'il existe une règle ou une pratique acceptée.

Le cogreffier (M. Leif-Erik Aune): Comme d'autres l'ont fait remarquer, dans les comités sénatoriaux, le président a un droit de vote et vote en premier. Dans les comités mixtes permanents, la pratique établie veut que le coprésident issu du Sénat puisse voter également.

Le coprésident suppléant (L'hon. Marc Garneau): D'accord. Pour que les choses soient claires, en quoi consiste la pratique pour le président des sous-comités de la Chambre des communes?

Le cogreffier (M. Leif-Erik Aune): Selon la pratique usuelle des comités de la Chambre des communes, y compris les sous-comités, le président ne vote que pour briser l'égalité en cas de besoin.

Le coprésident suppléant (L'hon. Marc Garneau): Les pratiques diffèrent donc légèrement.

Je vais poursuivre la discussion.

Monsieur Maloney, vous levez la main.

M. James Maloney: Je vous remercie, monsieur le président.

Je crains que nous ne nous embourbions dans un débat inutile sur la procédure, alors que je considère que l'affaire est assez simple. En réponse à la position de M. Thériault, je dirais que ce n'est pas qu'une question de vote, mais aussi d'impartialité. Vous voulez éviter que le président ou la présidente d'un sous-comité se retrouve dans une situation où il ou elle est à la fois juge et partie. C'est juste pour faciliter les choses.

Ne nous laissons pas trop entraîner dans ce débat, car souvenezvous que peu importe ce qu'il arrive au sein du Sous-comité, tout se retrouvera devant l'ensemble du Comité. Je ne pense pas que cette modification pose le moindre risque. Je rappellerai à tous que le Comité l'a adoptée en juin dernier et qu'elle a très bien fonctionné jusqu'à la fin de la session.

Le coprésident suppléant (L'hon. Marc Garneau): Je vous remercie, monsieur Maloney.

[Français]

Sénatrice Mégie, vous avez la parole.

L'hon. Marie-Françoise Mégie: Merci, monsieur le président.

Je pensais que la question était simplement de savoir si les coprésidents votaient. Une fois que nous saurons s'ils votent ou non, nous pourrons décider de ce que nous ferons par la suite et déterminer, par exemple, si nous les encadrons à l'aide d'un membre de plus de chaque côté, c'est-à-dire un membre du Sénat et un membre de la Chambre des communes.

Le coprésident (L'hon. Marc Garneau): En effet, la discussion tourne autour de cette question.

Ce n'est que mon interprétation, mais j'ai l'impression que la suggestion d'ajouter deux personnes a pour objectif que les coprésidents ne votent pas, afin que soit maintenue une certaine impartialité. C'est la raison d'être de la proposition d'amendement.

Monsieur Arseneault, vous avez la parole.

M. René Arseneault: Merci, monsieur le président.

J'ai entendu tantôt l'interprétation du greffier selon laquelle les choses se déroulaient d'une façon au Sénat et d'une autre façon à la Chambre des communes.

Notre comité mixte, composé de sénateurs et de députés, pourrait-il s'entendre pour dire que, compte tenu de l'objet de la proposition de M. Maloney, les deux coprésidents ne voteront pas au Souscomité? Cela viendrait clore la discussion et nous pourrions passer à l'adoption des autres motions.

Le coprésident (L'hon. Marc Garneau): Merci, monsieur Arseneault.

Avant de passer à la mise aux voix de cette motion, je vais redonner la parole à la sénatrice Martin.

[Traduction]

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Je vous remercie, monsieur le président.

Quand j'ai apporté des éclaircissements plus tôt, j'aurais dû indiquer que j'appuie la modification proposée pour ajouter deux membres.

Je suis d'accord avec ce que Mme Fry a dit. Si nous ajoutons un membre du Parti libéral au Sous-comité, c'est parce que le coprésident issu de la Chambre ne vote pas. Je voulais expliquer de nouveau que je voterais et que la sénatrice Mégie voterait à titre de vice-présidente. Voilà pourquoi je serais d'accord pour que nous ajoutions un autre sénateur au Sous-comité.

J'aurais dû terminer mes explications en disant que j'appuie la motion proposée.

• (1325)

Le coprésident suppléant (L'hon. Marc Garneau): Je vous remercie, sénatrice.

Compte tenu du débat que nous tenons ici, je suis impatient de procéder au vote si possible. Tout le monde a tout entendu et comprend ce que font la Chambre et le Sénat concernant les sous-comités et les coprésidents.

Je voudrais savoir si nous convenons d'adopter la motion modifiée par M. Maloney. Pourriez-vous lever la main pour voter à ce sujet?

(La motion est adoptée.)

Le coprésident (l'hon. Marc Garneau): Je vous remercie beaucoup. La motion est adoptée.

Je présume, sénatrice Martin, que nous présenterons les motions de régie interne à tour de rôle. Je vous cède donc la parole.

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): La motion n° 3 est une de nos motions de régie interne habituelles. Est-ce que quelqu'un veut proposer la motion suivante?

Que le Sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du Comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences, et que le Sous-comité fasse rapport de ses décisions au Comité.

Est-ce que quelqu'un propose cette motion?

L'hon. Hedy Fry: Je la propose.

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Je vous remercie, madame Fry.

Plaît-il au Comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le coprésident suppléant (L'hon. Marc Garneau): Je vous remercie.

La quatrième motion de régie interne porte sur les communications et indique ce qui suit:

Que les coprésidents soient autorisés à diriger le travail des agents de communication affectés au comité pour l'élaboration de plans et de produits de communication, s'il y a lieu, et à demander les services de la Direction des communications du Sénat et de l'équipe des Médias sociaux de la Chambre des communes pour promouvoir le travail du comité.

Est-ce que quelqu'un propose la motion nº 4?

M. Alistair MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford, NPD): Je la propose.

Le coprésident suppléant (L'hon. Marc Garneau): Je vous remercie, monsieur MacGregor.

Plaît-il au Comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Est-ce que quelqu'un pourrait proposer la motion  $n^{\circ}$  6, qui indique ce qui suit:

Que les cogreffiers du Comité soient autorisées à distribuer aux membres du Comité seulement des documents qui sont disponibles dans les deux langues officielles; et que les témoins en soient avisés.

Est-ce que quelqu'un propose cette motion?

M. Michael Cooper: Madame la présidente, nous n'avons pas examiné la motion n° 5.

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): J'en suis à la motion n° 6, selon...

Le coprésident suppléant (L'hon. Marc Garneau): Nous avons sauté la motion n° 5. Nous devrions en être à la motion n° 5.

L'hon. Pierre Dalphond: Nous devrions examiner la motion no 5

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): J'ai un document où les diverses motions portent un code de couleur entre la Chambre et le Sénat.

Je peux m'occuper des motions n° 5 et 6, si vous le voulez. Je lirai la motion n° 5 pour le moment.

Il faut que quelqu'un propose la motion n° 5, qui indique ce qui

Que les témoins qui comparaissent devant le comité disposent de cinq minutes pour faire leurs déclarations préliminaires et que pour la première série de questions, l'ordre d'intervention est le suivant : cinq minutes Chambre des communes libéral, cinq minutes Chambre des communes conservateur, cinq minutes Chambre des communes nouveau parti démocratique (NPD) et trois minutes pour chaque sénateur. Pour la deuxième série de questions, l'ordre d'intervention est le suivant : trois minutes Chambre des communes libéral, trois minutes Chambre des communes conservateur, deux minutes BQ, deux minutes NPD.

[Français]

M. René Arseneault: J'en fais la proposition.

La coprésidente (L'hon. Yonah Martin): Merci, monsieur Arseneault.

[Traduction]

Il y a une question avant de conclure.

Sénatrice Mégie, vous avez la parole.

**•** (1330)

[Français]

L'hon. Marie-Françoise Mégie: Ma question porte le nombre de minutes attribuées aux sénateurs. Je veux m'assurer de faire le bon calcul. On précise que le temps de parole d'un sénateur est de trois minutes, mais doit-on multiplier cela par quatre ou par cinq? Pour en arriver à 15 minutes, s'il y a cinq sénateurs qui votent...

[Traduction]

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): On multiplie par cinq.

L'hon. Marie-Françoise Mégie: D'accord.

[Français]

C'est parfait.

[Traduction]

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Y a-t-il d'autres questions ou commentaires?

M. Michael Barrett: Madame la présidente, en ce qui concerne l'ordre d'intervention, m'appuyant sur la pratique de la Chambre et du comité mixte de la Chambre et du Sénat récemment formé, je proposerais que la première intervention soit accordée aux conservateurs à titre d'opposition officielle et que la deuxième intervention aille aux libéraux, conformément à la pratique. Lors des séries subséquentes, les conservateurs interviendraient en premier à la

place des libéraux, comme c'est le cas dans le comité mixte formé récemment.

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Je ne vois pas d'autres mains. Comme je ne vois pas la salle, il m'est difficile de savoir si quelqu'un d'autre souhaite intervenir. Si ce n'est pas le cas, Michael Barrett propose d'intervertir l'ordre d'intervention, conformément à la pratique des autres comités mixtes.

Monsieur Arseneault, vous avez la parole.

[Français]

M. René Arseneault: Madame la présidente, puisque c'est moi qui ai proposé la motion n° 5 et que je ne m'oppose pas à l'amendement de notre collègue, nous pouvons aller de l'avant en adoptant ce qu'il propose.

[Traduction]

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Y a-t-il d'autres interventions dans la salle ou en ligne?

Je n'en vois aucune. Plaît-il au Comité d'adopter la motion modifiée?

(La motion est adoptée.)

La coprésidente (l'hon. Yonah Martin): Passons à la motion  $n^o \ 6$ .

[Français]

Le coprésident (L'hon. Marc Garneau): La motion n° 6 porte sur la distribution des documents:

Que les cogreffiers du Comité soient autorisés à distribuer aux membres du Comité seulement des documents qui sont disponibles dans les deux langues officielles; et que les témoins en soient avisés.

Quelqu'un est-il prêt à proposer cette motion?

L'hon. Marie-Françoise Mégie: J'en fais la proposition.

Le coprésident (L'hon. Marc Garneau): Merci, sénatrice Mégie.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Nous passons maintenant à la motion  $n^{\circ}$  7.

Voici ce qu'elle indique:

Que les cogreffiers du Comité soient autorisées à prendre les dispositions nécessaires pour commander des collations et des breuvages pour le Comité et ses sous-comités.

Le sénateur Dalphond propose la motion.

(La motion est adoptée.)

[Français]

Le coprésident (L'hon. Marc Garneau): La motion n° 8 a trait à l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer:

Que l'un ou l'autre des coprésidents ou, conformément aux directives des coprésidents, l'un ou l'autre des cogreffiers, soit habilité à approuver le paiement des dépenses engagées par le Comité.

Quelqu'un veut-il proposer la motion nº 8?

M. René Arseneault: J'en fais la proposition, monsieur le président.

Le coprésident (L'hon. Marc Garneau): Merci, monsieur Arseneault.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Nous passerons à la motion n° 9, qui indique ce qui suit:

Que les témoins qui en font la demande soient remboursés de leurs frais de déplacement et de séjour dans la mesure où ces frais sont jugés raisonnables incluant les frais de garde d'enfants et de préposé aux soins personnels ou le coût d'un casque d'écoute approuvé, à raison d'au plus deux représentants par organisme; et que, dans des circonstances exceptionnelles, le remboursement à un plus grand nombre de représentants soit laissé à la discrétion des coprésidents.

Est-ce que quelqu'un propose cette motion?

Sénatrice Mégie, proposez-vous la motion ou avez-vous une question?

• (1335)

[Français]

L'hon. Marie-Françoise Mégie: J'ai une question à poser avant de proposer la motion.

Si la motion est proposée telle quelle, cela laisse entendre que tout le monde doit se déplacer pour venir à Ottawa. Y a-t-il moyen de préciser quelque part que les membres du Comité ainsi que les invités peuvent aussi participer aux réunions de façon virtuelle? La question du fonctionnement hybride du Comité devrait-elle faire l'objet d'une motion?

[Traduction]

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Je vois que Mme Fry lève la main. Elle souhaite peut-être ajouter quelque chose ou...

L'hon. Hedy Fry: Je suis d'accord avec Mme Mégie. À la Chambre, nous sommes actuellement autorisés à tenir des séances hybrides jusqu'au 23 juin. La Chambre des communes en a décidé ainsi à l'unanimité. Nous pourrions donc le faire, car il y aura encore des personnes qui pourraient être incapables de venir pour diverses raisons. C'est mon cas, puisque je suis immunosupprimée et que je n'entre dans aucune pièce bondée.

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): La sénatrice Mégie voulait savoir si nous devons ajouter une motion à ce sujet ou faire un ajout à la présente motion. Pensez-vous que nous ayons besoin d'une motion supplémentaire après cela?

Comme certains ont hoché de la tête au sujet de l'ajout d'une motion, pour l'instant, je...

M. Arseneault veut intervenir.

[Français]

M. René Arseneault: Merci, madame la présidente.

Lorsque je lis la motion, je comprends que cela se fait à la demande des témoins. Peut-être aussi qu'ils seront invités à participer à la réunion de façon virtuelle plutôt qu'en personne.

L'intervention de la sénatrice Mégie est extrêmement pertinente. Nous allons effectivement entendre beaucoup de témoins. Vont-ils obligatoirement comparaître en personne? La comparution virtuelle serait-elle à privilégier, pour une plus grande efficacité? Rien dans la motion ne semble empêcher le Comité de demander aux témoins de comparaître de façon virtuelle. Si c'est effectivement le cas, alors

cette motion concerne les témoins qui comparaissent en personne et qui présentent une telle demande.

Il faudrait préciser si nous devons obligatoirement demander aux témoins de comparaître en personne ou si le greffier a la liberté, selon nos instructions, de leur demander de comparaître de façon virtuelle. Après que cela aura été déterminé, nous pourrons débattre de la motion.

[Traduction]

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Je vous remercie, monsieur Arseneault.

Je vois trois mains. Il y en a plusieurs. Je peux peut-être demander à Mme Fry si elle veut réagir aux propos de M. Arseneault. J'accorderai ensuite la parole à d'autres intervenants.

Madame Fry, vouliez-vous répondre?

L'hon. Hedy Fry: Ce n'est pas nécessairement pour répondre à M. Arseneault. Je voulais répondre à votre question pour savoir si nous devons adopter une motion distincte ou faire à un ajout à la motion dont nous sommes saisis. Le concept...

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Je vous remercie. Permettez-moi d'accorder d'abord la parole aux autres intervenants. Je commencerai par le sénateur Kutcher, puis passerai au sénateur Dalphond et à M. Garneau.

L'hon. Stanley Kutcher: Je vous remercie beaucoup, madame la présidente.

Si les témoins peuvent comparaître en format hybride ou par voie électronique, il me semble parfaitement logique que nous en fassions notre méthode de comparution privilégiée. S'ils ne peuvent comparaître ainsi, alors qu'ils viennent à Ottawa. Cela se traduira par des économies substantielles, tout d'abord. De plus, cela aura un effet sur le climat. Je pense que la venue à Ottawa devrait constituer le second choix au lieu du premier.

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Je vous remercie.

Sénateur Dalphond, vous avez la parole.

[Français]

L'hon. Pierre Dalphond: Merci, madame la présidente.

J'allais proposer d'ajouter, à la fin de la motion n° 9, les mots « étant entendu que les témoins peuvent participer virtuellement ».

[Traduction]

Ainsi, il serait entendu que les témoins peuvent comparaître virtuellement.

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Je vous remercie, sénateur Dalphond.

Je présume que nos cogreffiers écoutent notre conversation sur la formulation. Peut-être pouvons-nous adopter une motion modifiée. Même si nous n'en avons pas la formulation exacte, nous semblons tous convenir que même s'il est possible de tenir des séances hybrides, certains témoins comparaîtront de manière virtuelle plutôt qu'en personne.

J'accorderai la parole à M. Garneau, puis à la sénatrice Mégie.

Le coprésident suppléant (L'hon. Marc Garneau): Je vous remercie, madame la coprésidente.

L'ajout proposé par le sénateur Dalphond me convient. Étant président d'un comité permanent de la Chambre des communes, je peux vous dire que nous entendons un grand nombre de témoins en format hybride. Nous couvrons les frais relatifs à l'acquisition d'un casque d'écoute — en raison des exigences très strictes imposées pour que les interprètes puissent accomplir leur travail —, ainsi que les dépenses qu'ils pourraient avoir pour organiser leurs communications afin de pouvoir comparaître virtuellement. C'est en fait une dépense que nous couvrons déjà dans la plupart des cas, je pense. Si nous pouvons préciser que cela s'applique aux témoins qui comparaissent virtuellement, je pense que cela réglerait la question.

• (1340)

### La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Merci.

Je vois que vous avez la main levée, sénatrice Mégie.

[Français]

L'hon. Marie-Françoise Mégie: Merci, madame la présidente.

J'aimerais proposer quelque chose. Cette motion-ci traite des témoins, mais pourrions-nous aussi adopter une motion en ce qui a trait au fonctionnement du Comité lui-même? Un comité comme le nôtre est indépendant et peut décider de sa façon de fonctionner. Pouvons-nous proposer une motion indiquant que le Comité peut fonctionner de façon hybride, le cas échéant? Même si nous avons déjà la possibilité de participer aux réunions en personne ou de façon virtuelle, pourrions-nous avoir une motion qui nous accorde cette permission?

Qu'en pensez-vous?

[Traduction]

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Comme vous l'avez dit, je pense qu'il s'agit d'une motion très différente, mais permettez-moi pour l'instant de revenir à la motion 9.

Nous avons tous convenu que tant que les séances hybrides seront disponibles, les témoins auraient l'option de comparaître virtuellement, et que c'est probablement l'option qu'ils choisiraient.

Je vois une autre main levée.

Je vais céder la parole à M. Lauzon, puis à M. Maloney.

[Français]

## M. Stéphane Lauzon (Argenteuil—La Petite-Nation, Lib.): Merci, madame la présidente.

Vous venez d'aborder le point que je voulais soulever. Si nous ajoutons une précision disant que le fonctionnement hybride est permis, il faudra aussi mentionner la période pendant laquelle cela s'applique. En effet, nous avons la possibilité d'avoir un fonctionnement hybride jusqu'en juin.

Voici ce que nous pourrions faire, tout simplement, pour éviter d'avoir à ajouter encore d'autres éléments à la motion. En fait, la préoccupation est liée aux frais de déplacement et de séjour. Le texte en français dit ceci: « Que les témoins qui en font la demande soient remboursés de leurs frais de déplacement et de séjour dans la mesure où ces frais sont jugés raisonnables [...] » Nous pourrions enlever les mots « de déplacement et de séjour », à la deuxième ligne. Ainsi, la motion couvrirait toute la question, que le Comité soit en fonctionnement hybride ou non. Nous pourrions alors passer à autre chose.

C'est la proposition que je fais. Bien sûr, cela reste à la discrétion des coprésidents de juger de la pertinence des demandes. La motion précise déjà certaines circonstances, par exemple lorsqu'on a besoin d'un casque d'écoute ou d'autre équipement pour participer à une réunion.

Tout simplement, je propose d'enlever les mots « de déplacement et de séjour ».

[Traduction]

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Tout ce que j'aimerais ajouter, c'est que les séances hybrides n'existeront pas ad vitam æternam.

Nous allons recommencer à nous réunir en personne à un moment donné, donc nous pourrions garder les termes « déplacement raisonnable » et « séjour » et le libellé tel quel, mais nous pouvons ajouter dans la motion, qu'étant donné que les séances virtuelles se poursuivront jusqu'à la fin juin... Nous allons soulever ce point. Je n'ai pas de libellé précis à vous proposer, mais la motion sera amendée.

Si quelqu'un a une motion amendée, je peux la proposer, ou nous pouvons simplement dire jusqu'à la fin juin.

Allez-y, monsieur Maloney.

## M. James Maloney: Merci.

Nous nous compliquons peut-être la vie. Nous avons des règles en place pour le Parlement hybride. Je suis convaincu que nos greffiers peuvent indiquer aux témoins invités que nous fonctionnons dans un Parlement hybride et qu'ils ont donc le choix entre comparaître en personne ou virtuellement et que nous leur enverrons un casque d'écoute s'ils choisissent la seconde option.

Je ne crois pas que cela doive être si compliqué.

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Pourquoi ne demanderais-je pas aux greffiers de préparer une motion amendée pour la prochaine réunion du Comité afin que nous passions au prochain point à l'ordre du jour. Pour l'instant, nous nous entendons tous pour amender cette motion.

Plaît-il au Comité d'adopter la motion telle qu'amendée? Nous en recevrons la version préliminaire lors de la prochaine réunion du Comité.

Puis-je avoir un motionnaire?

Oui, monsieur Arsenault?

**●** (1345)

[Français]

**M. René Arseneault:** Quand vous parlez de la motion telle que modifiée, vous parlez bien de l'amendement proposé par le sénateur Dalphond, n'est-ce pas?

[Traduction]

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Nous parlons du virtuel, oui.

(La motion est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

[Français]

Le coprésident (L'hon. Marc Garneau): La motion nº 10 porte sur l'accès aux réunions à huis clos:

Que, à moins qu'il en soit ordonné autrement, chaque membre du Comité soit autorisé à être accompagné d'un membre du personnel aux réunions à huis clos, que, pour la Chambre des communes, une autre personne de chaque bureau des agents supérieurs de la Chambre soit autorisée à être présente et que, pour le Sénat, le leader ou le facilitateur du gouvernement et de chaque parti ou groupe parlementaire reconnu ait droit à un membre supplémentaire du personnel lors de ces réunions.

Est-ce que quelqu'un est prêt à proposer cette motion?

[Traduction]

L'hon. Hedy Fry: Je propose la motion.

Le coprésident suppléant (L'hon. Marc Garneau): Merci beaucoup, madame Fry.

(La motion est adoptée.)

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Ai-je un motionnaire pour la motion 11? Elle va comme suit:

Que les cogreffiers du Comité conservent à son bureau une copie de la transcription de chaque réunion à huis clos pour consultation par les membres du Comité ou un membre de leur personnel de bureau.

M. Michael Barrett: Je propose la motion, madame la présidente

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Merci, monsieur Barrett.

(La motion est adoptée.)

Le coprésident suppléant (L'hon. Marc Garneau): Ai-je un motionnaire pour la motion 12? Elle va comme suit:

Que le Comité fasse publier ses délibérations dans les deux langues officielles.

[Français]

M. Stéphane Lauzon: J'en fais la proposition.

Le coprésident (L'hon. Marc Garneau): Merci, monsieur Lauzon

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Ai-je un motionnaire pour la motion 13? Elle va comme suit:

Qu'un avis de 48 heures soit donné avant que le Comité soit saisi d'une motion de fond qui ne porte pas directement sur l'affaire que le Comité étudie à ce moment; pourvu que a) l'avis de motion soit transmis aux cogreffiers du Comité au plus tard à 16 heures du lundi au vendredi; que b) l'avis de motion soit distribué aux membres dans les deux langues officielles par les cogreffiers et ce, le jour même de la réception dudit avis, lorsque celui-ci a été reçu avant l'heure limite; que c) les avis de motions transmis après l'heure limite ou pendant un jour nonouvrable soient réputés avoir été reçus lors du prochain jour ouvrable.

Merci, monsieur Arsenault.

Plaît-il au Comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le coprésident suppléant (L'hon. Marc Garneau): Nous sommes rendus à la motion 14, qui va comme suit:

Qu'un budget intérimaire de 50 000 \$ soit adopté et remis pour approbation au Bureau de régie interne de la Chambre des communes.

L'hon. Hedy Fry: Je propose la motion.

Le coprésident suppléant (L'hon. Marc Garneau): Merci, madame Fry.

Plaît-il au Comité d'adopter la motion 14?

(La motion est adoptée.)

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): La motion 15 va comme suit:

Que le greffier informe chaque témoin à comparaître devant le Comité que des essais techniques par l'équipe de soutien de l'Administration de la Chambre doivent être effectués afin de vérifier la connectivité et l'équipement utilisé afin d'assurer la meilleure qualité sonore possible; et que la Présidence informe le Comité, au début de chaque réunion, de tout témoin qui n'a pas effectué les essais techniques requis.

Ai-je un motionnaire?

(1350)

L'hon. Pierre Dalphond: Je propose la motion.

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Merci, sénateur Dalphond.

Plaît-il au Comité d'adopter la motion 15?

(La motion est adoptée.)

[Français]

Le coprésident (L'hon. Marc Garneau): La motion nº 16 porte sur la révision linguistique:

Que tous les documents présentés dans le cadre des travaux du Comité et qui ne proviennent pas d'un ministère fédéral, des bureaux des députés ou sénateurs, ou qui n'ont pas été traduits par le Bureau de la traduction, soient préalablement soumis à une révision linguistique par le Bureau de la traduction avant d'être distribués aux membres.

Quelqu'un propose-t-il cette motion?

M. Stéphane Lauzon: J'en fais la proposition, monsieur le président.

Le coprésident (L'hon. Marc Garneau): Merci, monsieur Lauzon.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Nous en avons terminé avec les motions de régie interne, chers collègues.

[Français]

M. Luc Thériault: Madame la présidente, je ne sais pas si cela fait partie des motions de régie interne, mais j'ai envoyé un avis de motion aux greffiers, ce matin, et je me demande si les membres du Comité consentiraient à l'adopter.

J'ai en main des copies sur lesquelles figure la version anglaise. Le texte de la motion propose que tous les témoignages et la documentation reçus par le Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir dans le cadre des travaux qu'il a tenus sur le sujet au cours de la deuxième session parlementaire de la 43° législature soient pris en considération par le Comité au cours de la présente session et que ceux-ci soient publiés sur le site Web du Comité afin que les membres puissent aisément les consulter pour mener la présente étude.

Je rappelle qu'il y a eu une séance au cours de laquelle nous avons reçu des témoins. Je ne veux pas que nous perdions ce qui a été fait avant l'élection générale. À mon avis, le Comité gagnerait du temps s'il adoptait la motion aujourd'hui.

Les greffiers ont déjà le texte de la motion.

L'hon. Pierre Dalphond: C'est rempli de bon sens.

La coprésidente (L'hon. Yonah Martin): Monsieur Arseneault, vous avez la parole.

M. René Arseneault: Évidemment, je suis complètement d'accord à propos des témoignages que nous avons déjà entendus. Cela va nous permettre d'être plus efficaces et de gagner du temps.

Cela dit, d'un point de vue technique, M. Thériault n'a pas encore respecté le délai nécessaire avant de pouvoir proposer sa motion. Cependant, je pense que nous pouvons adopter cette motion aujourd'hui s'il y a consentement unanime. Les greffiers pourront nous confirmer si c'est possible de le faire.

Pour ma part, je suis d'accord avec M. Thériault. Je pense que sa proposition va de soi. S'il n'est pas possible, sur le plan technique, de nous prononcer sur la motion aujourd'hui, mais qu'il y a consentement unanime à cet égard, je suggère que nous traitions de cette motion aujourd'hui.

[Traduction]

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Y a-t-il d'autres commentaires ou interventions?

Allez-y, je vous prie, monsieur Garneau.

Le coprésident suppléant (L'hon. Marc Garneau): Merci, sénatrice Martin.

Sommes-nous rendus aux travaux du Comité? Si oui, alors l'avis de 48 heures ne s'applique pas et la motion peut être proposée. Ai-je mal compris quelque chose?

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Nous en avons terminé avec nos motions de régie interne. Nous n'avions pas décidé de conclure ou non la réunion d'aujourd'hui immédiatement après. M. Thériault a proposé une motion supplémentaire pour examen

Nous pourrions poursuivre la réunion, comme nous le faisons présentement, ou alors à huis clos, mais nous pourrions aussi reporter la question à l'ordre du jour de la prochaine réunion et lever la séance. Je ne sais pas quel est le désir du Comité à cet égard, mais à ce stade, nous avons conclu les travaux que nous avions à faire pour cette première réunion.

Allez-y, madame Fry. Ce sera ensuite au tour du sénateur Dalphond.

L'hon. Hedy Fry: Dans un esprit de coopération et étant donné que nous n'aurons pas beaucoup de temps pour conclure notre rapport, je propose que nous examinions la motion et que nous procédions à un vote très rapidement. C'est une bonne motion.

• (1355)

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Allez-y, sénateur Dalphond.

**L'hon. Pierre Dalphond:** Je suis tout à fait d'accord. Ce n'est pas une motion de fond, mais plutôt de procédure. On n'a donc pas besoin d'un avis de 48 heures.

Je pense qu'il y a consensus parmi les membres du Comité.

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Nous sommes arrivés à la fin, et les membres du Comité semblent s'entendre pour examiner cette motion supplémentaire aujourd'hui.

Plaît-il au Comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

La coprésidente (L'hon. Yonah Martin): Voilà ce qui conclut nos travaux. Les membres du Comité sont-ils d'accord pour conclure la réunion, en promettant de...

M. Michael Barrett: Madame la présidente...?

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Oui, allez-y, monsieur Barrett. Ce sera ensuite au tour de la sénatrice Wallin

M. Michael Barrett: Je m'excuse de vous avoir interrompue. Je ne voulais simplement pas que le caractère hybride de la réunion m'empêche de m'exprimer avant que nous levions la séance.

Je crois savoir que des discussions sont en cours entre les bureaux des whips du côté de la Chambre en ce qui concerne le calendrier. Nous avons deux semaines de circonscription prévues à la Chambre, et nous avons aussi deux jours fériés, à savoir le Vendredi saint et le lundi de Pâques, ainsi qu'un certain nombre d'autres célébrations religieuses au cours de la même période. Nous avons conclu notre première réunion et ces discussions sont en cours. Je propose respectueusement à nos coprésidents que ces discussions se poursuivent, de concert avec le Sénat. Peut-être pourrons-nous avoir un calendrier provisoire au début de la semaine prochaine, mais je comprends aussi que nous n'avons même pas d'heure fixe pour nos réunions.

Si je puis me permettre, madame la présidente, je dirais que c'est une question fort importante, mais qu'en raison de la nature des réunions hybrides et de la situation dans laquelle nous nous trouvons du fait que ces réunions prennent des ressources de la Chambre, chaque heure de séance de notre comité pendant les semaines de séance prive les comités permanents de temps. Je comprends que cela fait partie de la discussion, mais je pense que nous pourrions nuire à notre travail collectif de parlementaires si nous décidions de prendre une certaine voie qui reviendrait à miner le travail de nos collègues dans les deux endroits, ainsi qu'à déplacer les autres comités et à nuire à leur capacité à faire leur travail, à respecter leurs engagements envers leurs témoins et à mener leurs études. Un bon nombre de comités sont dans la phase finale de leurs études, tout juste avant de donner les instructions de rédaction de rapport aux analystes et de déposer les rapports à la Chambre d'ici la fin juin.

Le temps presse pour tous, mais j'espère simplement que ces discussions pourront avoir lieu avec les whips et le Sénat. Une fois que nous aurons un meilleur portrait de la situation, nous pourrons décider du temps que nous pourrons prendre avec les ressources disponibles.

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Merci, monsieur Barrett.

Je suis moi aussi consciente que nous n'avons pas encore de créneau horaire précis pour ce comité mixte. Les bureaux des whips se penchent sur la question en ce moment même. Comme vous l'avez dit, le calendrier est déjà bien rempli pour les deux prochaines semaines; il s'agit d'une période très occupée pour les travaux parlementaires.

Je vais céder la parole à la sénatrice Wallin, puis à Mme Fry, et nous pourrons ensuite tenter d'en venir à une certaine entente avant de conclure la réunion.

[Français]

M. Luc Thériault: Madame la présidente, moi aussi, j'aimerais prendre la parole à ce sujet.

[Traduction]

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Je vais vous ajouter à la liste, monsieur Thériault.

Allez-y, sénatrice Wallin.

**L'hon. Pamela Wallin:** Merci. Je voudrais également exprimer quelques inquiétudes à propos de notre calendrier.

Les comités du Sénat ne se réunissent plus qu'une fois par semaine, alors il est essentiel de ne pas manquer ces réunions. Nous sommes tous dans la même situation: nous nous dépêchons pour tout finir d'ici la fin juin. Quels sont les jours envisagés? Si je me fie au calendrier du Sénat, il est presque impossible à ce point de siéger les mardis et les mercredis.

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): J'ai entendu parler d'un créneau le lundi soir et potentiellement le mardi soir, mais, comme vous l'avez dit, le mardi est également un jour très chargé pour les sénateurs. Nous nous réunirons peut-être les lundis, mais rien n'est encore décidé et les whips sont encore en train d'en discuter.

Je vais céder la parole à Mme Fry, puis ce sera au tour de M. Thériault.

• (1400)

L'hon. Hedy Fry: Je voulais simplement ajouter que les whips en discutent afin d'avoir une solution d'ici la fin des deux semaines de circonscription. Cela dit, j'ai cru comprendre que, compte tenu des ressources dont dispose la Chambre des communes, nous n'empiéterons pas sur le temps des comités permanents. Ces derniers sont établis et ont des ressources.

Les ressources seront déterminées en fonction du créneau horaire choisi par les whips, alors je crois que nous devrions attendre que ces derniers nous disent quoi faire. Attendons d'en être rendus là. Maintenant, si quelqu'un voulait que nous nous réunissions la semaine prochaine, j'ai entendu dire que le mercredi pourrait convenir pour une réunion rapide sur la création d'un calendrier ou quelque chose du genre, mais sinon, je pense que nous devrions simplement laisser les whips faire leur travail parce qu'ils ont une bonne compréhension des ressources disponibles et des créneaux horaires. Ils savent quels jours peuvent convenir.

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Merci, madame Fry.

Allez-y, monsieur Thériault.

[Français]

M. Luc Thériault: Merci, madame la présidente.

Avant d'arriver à la rencontre d'aujourd'hui, j'ai reçu des indications selon lesquelles les whips avaient discuté et s'étaient entendus pour qu'il y ait une réunion de trois heures mercredi prochain. C'est la première des choses.

Aussi, j'ai fait l'exercice de déterminer les plages horaires qu'il nous restait, d'ici au 23 juin, pour accomplir notre mandat, qui est considérable. J'essaie de voir de façon réaliste le plan de travail que nous pouvons mettre en place en fonction du calendrier. La semaine prochaine, nous tiendrons une réunion de trois heures. En fait, je ne vais pas tenir compte du nombre d'heures, mais plutôt me concentrer sur le nombre de semaines que nous avons devant nous. Si je compte les deux prochaines semaines de relâche parlementaire, je constate qu'il nous reste sept semaines avant de devoir entamer la

rédaction du rapport. En effet, il n'est pas exagéré de penser qu'il faudra consacrer deux semaines à la rédaction du rapport et, ensuite, deux autres semaines à l'étude du rapport. Cela nous amène déjà au 23 juin.

Dans le fond, si nous comptons les deux prochaines semaines de relâche parlementaire, il nous reste sept semaines pour accomplir notre mandat, qui, selon la motion, consiste à examiner la question des mineurs matures, celle des demandes anticipées, celle de la maladie mentale, la situation des soins palliatifs au Canada et la question de la protection des Canadiens en situation de handicap.

Nous nous sommes entendus pour déposer le rapport le 23 juin. Or, je voudrais porter à votre attention le fait qu'au Québec, il a fallu 74 comparutions, 39 séances de travail et 46 réunions du comité directeur pour faire la révision de la Loi concernant les soins de fin de vie. On a fait un travail sérieux, dont nous pourrons nous inspirer, bien sûr. Cependant, si nous voulons vraiment traiter de ces questions avant le 23 juin et préparer un rapport solide, il me semble que nous devons nous rencontrer rapidement. Je pensais que nous pouvions dès aujourd'hui, après avoir adopté les motions de régie interne et en vertu de la motion nº 3, convoquer le Sous-comité afin d'établir le plan de travail. Je ne veux pas faire la morale à quiconque, mais ce serait une attitude responsable.

Je répète que nous siégeons mercredi prochain. Le comité directeur peut donc tenir une rencontre aujourd'hui ou lundi. Il faut quand même convoquer les témoins, alors il ne faudrait pas faire cela à la dernière minute.

En ce qui concerne le plan de travail, je pense humblement qu'il faudrait suivre le libellé de la motion. Il serait intéressant de traiter la question des mineurs matures mercredi prochain pendant les trois heures de la rencontre. Si nous convenons de cela, des témoins pourraient tout de suite être convoqués pour mercredi prochain.

Il y a d'autres suggestions que j'aimerais faire, mais je vais m'arrêter ici, pour faciliter la compréhension de la proposition et le débat. Je ne veux pas non plus prendre tout le temps du Comité.

• (1405)

[Traduction]

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Merci.

Sénateur Kutcher...

[Français]

M. Luc Thériault: Vous comprendrez que j'en fais une proposition. Je propose que nous nous réunissions en sous-comité pour discuter tout de suite du plan de travail, dans le but de pouvoir tenir une séance de trois heures mercredi prochain.

C'est la proposition que je porte à votre attention.

[Traduction]

## La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): D'accord.

D'après ce que je comprends, M. Thériault a déposé une motion, alors je dois en parler. Pardonnez-moi, sénateur Kutcher.

Ai-je raison de dire, monsieur Thériault, que votre motion demande à ce que le sous-comité se réunisse aujourd'hui après la réunion du Comité? [Français]

**M.** Luc Thériault: Oui. C'est dans le but de pouvoir tenir une rencontre de trois heures mercredi prochain, de 14 h 30 à 17 h 30, comme les whips se sont entendus à le faire.

[Traduction]

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): D'accord. Je ne suis pas certaine du calendrier et de ce qui va se passer en ce moment

Nous en avons terminé avec la motion principale, alors voici la question que je me pose: avant de procéder au vote ou de discuter de la motion de M. Thériault, pouvons-nous conclure cette réunion et passer à huis clos pour poursuivre notre discussion? Plaît-il au Comité de conclure la réunion et de passer à huis clos?

Je vois un pouce en l'air.

En l'absence d'autres objections, en ma qualité de coprésidente, je vais officiellement conclure la réunion d'aujourd'hui et nous allons passer à huis clos. Cela prendra environ une minute.

Merci, chers collègues...

Le coprésident suppléant (L'hon. Marc Garneau): Avant de procéder, madame la coprésidente, avons-nous le lien pour la séance à huis clos?

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Je crois que c'est pour cela que nous aurons besoin d'une minute. Ce temps nous permettra de faire la transition vers le huis clos.

Le coprésident suppléant (L'hon. Marc Garneau): Oui, mais quelqu'un doit nous envoyer un lien pour ce faire.

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Je présume que nous le recevrons bientôt.

Le coprésident suppléant (L'hon. Marc Garneau): Je l'espère aussi.

Merci.

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Nos greffiers peuvent-ils nous confirmer que nous recevrons un nouveau lien? Gardons-nous plutôt le même lien?

La cogreffière (Mme Mireille Aubé): Non, sénatrice Martin, nous allons devoir suspendre la séance momentanément. Un nouveau lien sera envoyé aux membres du Comité dans les prochaines minutes.

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Merci, madame Aubé.

Nous allons suspendre la séance et nous recevrons un nouveau lien.

Souhaitiez-vous dire quelque chose, madame Fry?

L'hon. Hedy Fry: Oui, je voulais simplement obtenir une précision

Est-ce tout le Comité qui se réunit à huis clos, ou seulement le sous-comité? Je ne suis pas certaine de comprendre.

La coprésidente suppléante (L'hon. Yonah Martin): Tous les membres du Comité se réuniront pour discuter de ce que propose M. Thériault dans sa motion.

L'hon. Hedy Fry: D'accord. Fort bien.

La coprésidente (L'hon. Yonah Martin): Nous allons suspendre la séance et nous recevrons un nouveau lien.

Merci.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

## PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

## SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.